

En route vers la 3^{ème} secondaire ...



2022-2023

Une initiative de l'Asbl des Centres PMS Libres Verviétois
32-34, rue Laoureux à 4800 VERVIERS - Tél : 087/32.27.41.

Nous espérons que ce document te permettra de trouver les informations nécessaires pour ton choix d'options en 3^{ème} secondaire.

N'oublie pas que le Centre PMS de ton école reste disponible pour t'aider à poursuivre ta réflexion 😊

Il est important de savoir qu'à la rentrée 2023, l'enseignement secondaire qualifiant à partir de la 4^{ème} va être complètement remodelé en vue de l'arrivée du Tronc Commun en 1^{ère} secondaire en septembre 2026.

A terme, les années secondaires ne seront plus découpées en 3 degrés (1-2 + 3-4 + 5-6) mais bien en deux parties. Le Tronc Commun jusqu'à la fin de la 3^{ème} secondaire puis un choix d'orientation pour les 4-5-6 devra être fait par les élèves pour :

- soit poursuivre dans l'Enseignement de Transition
- soit choisir un Parcours d'Enseignement Qualifiant = PEQ

A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore toutes les informations concernant ces changements. Il est donc nécessaire de vérifier vos choix auprès des écoles concernées.

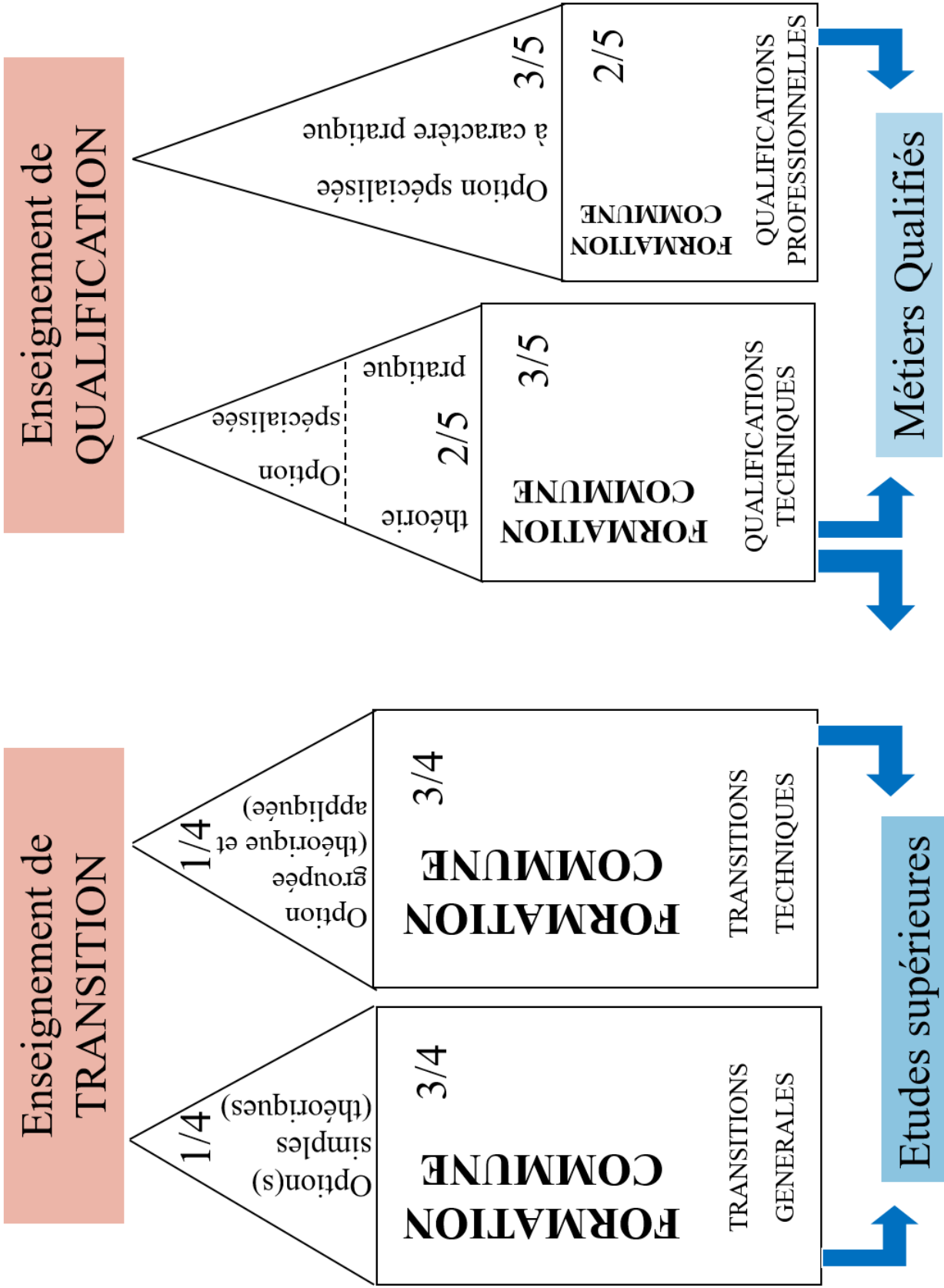
Les possibilités après une 2^{ème} secondaire

Après une 2^{ème} commune

- ✓ Si non-obtention du CE1D = 2^{ème} année complémentaire = 2S
- ✓ Si obtention du CE1D = 3^{ème} année de Transition ou de Qualification

Après une 2^{ème} année complémentaire = 2S

- ✓ Si non-obtention du CE1D = le conseil de classe décide des filières autorisées pour l'élève de manière individuelle
- ✓ Si obtention du CE1D = 3^{ème} année de Transition ou de Qualification



3^{ème} et 4^{ème} DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION

FORMATION COMMUNE

Religion/morale/citoyenneté	2	Education Physique	2
Français	5	Formation Historique	2
Formation Géographique	2	Sciences	3
Math	5	Langue Moderne	4

FORMATION OPTIONNELLE

GENERAL

OPTION DE BASE SIMPLE
(4 périodes) minimum une option

- Education artistique
- Education artistique - Arts d'expression
- Latin
- Grec
- Langue Moderne II
- Sciences Economiques
- Sciences Sociales
- Sciences (+2h)
- Education physique

+ ACTIVITES EVENTUELLES AU CHOIX

TECHNIQUE

Une seule OPTION DE BASE GROUPEE
(8 périodes)

- Arts
- Audiovisuel
- Beaux-Arts: Arts et Sciences - Danse
- Humanités Artistiques: Musique ou Théâtre et Arts de la Parole.
- Sciences Appliquées
- Sciences agronomiques
- Biotechnique
- Electronique informatique
- Informatique
- Sciences Economiques Appliquées
- Sciences Sociales et Éducatives
- Scientifique Industrielle : Construction et Travaux Publics / Électromécanique
- Éducation physique
- Sports Études (athlétisme, basket, équitation, foot, judo, natation, tennis)

ENSEIGNEMENT DE QUALIFICATION TECHNIQUE

N.B. : Toutes ces options ne sont pas nécessairement organisées dans votre région

FORMATION OBLIGATOIRE de la 3^{ème} Technique de Qualification

Religion/morale/citoyenneté

Education Physique

Français

Langue Moderne

Mathématiques

Formation scientifique

Formation historique et

géographique

Ces cours et les nombres d'heures varient en fonction de l'option et de l'école.

Dans certaines écoles, il existe également une 3TQ Polyvalente.

3 ^{ème} année	4-5-6 PEQ
<p style="text-align: center;"><u>Agronomie</u> →</p> <p style="text-align: center;">Horticulture Agriculture</p>	<p style="text-align: center;"><u>Agronomie</u></p> <p style="text-align: center;">Technicien-ne en Horticulture Technicien-ne en Agriculture Technicien-ne en Environnement Agent-e technique de la Nature et des Forêts</p>
<p style="text-align: center;"><u>Industrie</u> →</p> <p style="text-align: center;">Electromécanique Industrie graphique Mécanique automobile</p>	<p style="text-align: center;"><u>Industrie</u></p> <p style="text-align: center;">Electricien-ne Automaticien Mécanicien-ne Automaticien Technicien-ne en Industrie graphique Technicien-ne en Electronique Technicien-ne en Informatique Technicien-ne du Froid Mécanicien-ne polyvalent-e automobile Technicien-ne en système d'usinage Gestionnaire en logistique et transport</p>

<p><u>Construction</u> →</p> <p>Industrie du Bois Construction</p>	<p><u>Construction</u></p> <p>Technicien-ne des Industrie du Bois Technicien-ne en Construction et Travaux Publics Dessinateur-trice en Construction Technicien-ne en Equipements thermiques</p>
<p><u>Hôtellerie - Alimentation</u> →</p> <p>Restauration</p>	<p><u>Hôtellerie - Alimentation</u></p> <p>Hôtelier-ère - Restaurateur-trice</p>
<p><u>Habillement</u> →</p> <p>Mode et Habillement</p>	<p><u>Habillement</u></p> <p>Agent-e Technique en Mode et Création</p>
<p><u>Arts appliqués</u> →</p> <p>Techniques Artistiques Techniques Artistiques orientées photographie Beaux-Arts : arts plastiques</p>	<p><u>Arts appliqués</u></p> <p>Art et Structure de l'Habitat Technicien-ne en infographie Technicien-ne en photographie Arts Plastiques Beaux-Arts : arts plastiques</p>
<p><u>Économie</u> →</p> <p>Gestion Secrétariat-Tourisme</p>	<p><u>Économie</u></p> <p>Technicien-ne de Bureau Technicien-ne en Comptabilité Technicien-ne Commercial Agent-e en Accueil et Tourisme</p>
<p><u>Services aux personnes</u> →</p> <p>Bioesthétique Techniques Sociales et d'Animation Techniques Sociales et d'animation (variante sportive)</p>	<p><u>Services aux personnes</u></p> <p>Esthéticien-ne Agent-e d'Education Animateur-trice Techniques Sociales Aspirant-e en Nursing</p>
<p><u>Sciences appliquées</u> →</p> <p>Techniques Sciences</p>	<p><u>Sciences appliquées</u></p> <p>Technicien-ne chimiste Assistant-e Pharmaceutico-technique Technicien-ne des Industries agroalimentaires Optique Prothèse Dentaire</p>

ENSEIGNEMENT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

FORMATION OBLIGATOIRE de la 3^{ème} Professionnelle

Religion/morale/citoyenneté

Français

Mathématiques

Formation historique et géographique

Education Physique

Langue Moderne

Formation scientifique

Ces cours et les nombres d'heures varient en fonction de l'option et de l'école.

Dans certaines écoles, il existe également une 3P Polyvalente.

3 ^{ème} année	4-5-6 PEQ
<p><u>Agronomie</u> →</p> <p>Agriculture et Maintenance du Matériel Horticulture et Maintenance du Matériel Equitation</p>	<p><u>Agronomie</u></p> <p>Agent-e agricole polyvalent-e Ouvrier-ère qualifié-e en Horticulture Ouvrier-ère qualifié-e en Sylviculture Agent-e qualifié-e dans les métiers du cheval Fleuriste Assistant-e en soins animaliers</p>
<p><u>Industrie</u> →</p> <p>Armurerie Electricité Mécanique Garage Mécanique Polyvalente</p>	<p><u>Industrie</u></p> <p>Armurier-ère Installateur-trice Electricien-ne Mécanicien d'Entretien Automobile Carrossier-ère Mécanicien d'Entretien Métallier-ère - Soudeur-euse Conducteur-trice Poids Lourds Assistance de maintenance PC - Réseaux</p>

<p><u>Construction</u> →</p> <p>Bois Construction - Gros-Œuvre Équipement du Bâtiment</p>	<p><u>Construction</u></p> <p>Menuisier-ère d'Intérieur et d'Extérieur Ebéniste Maçon-ne Monteur-euse en Chauffage et Sanitaire Couvreur-euse Etancheur-euse Peintre Décorateur-trice Carreleur-euse Chapiste Plafonneur-euse Cimentier-ère Conducteur engins chantier</p>
<p><u>Hôtellerie-Alimentation</u> →</p> <p>Boucherie - Charcuterie Boulangerie - Pâtisserie Cuisine et Salle</p>	<p><u>Hôtellerie-Alimentation</u></p> <p>Boucher-ère - Charcutier-ère Boulangier-ère - Pâtissier-ère Cuisinier-ère de Collectivité Restaurateur-trice</p>
<p><u>Habillement</u> →</p> <p>Confection</p>	<p><u>Habillement</u></p> <p>Agent-e qualifié-e en Confection</p>
<p><u>Arts appliqués</u> →</p> <p>Arts appliqués Gravure - Bijouterie</p>	<p><u>Arts appliqués</u></p> <p>Assistant-e en Décoration Assistant-e aux Métiers de la Publicité Bijoutier-ère - Joaillier-ère Graveur-euse - Ciseleur-euse</p>
<p><u>Économie</u> →</p> <p>Travaux de Bureau Vente</p>	<p><u>Économie</u></p> <p>Auxiliaire Administratif-ive et d'Accueil {variante à 1 ou 2 langue(s) moderne(s)} Vendeur-euse</p>
<p><u>Service aux personnes</u> →</p> <p>Services Sociaux Coiffure</p>	<p><u>Service aux personnes</u></p> <p>Aide Familial-e Puériculture Coiffeur-euse</p>

FORMATIONS EN ALTERNANCE

L'obligation scolaire a été prolongée jusqu'à 18 ans. Toutefois, le jeune, à partir de 15 ans, s'il a terminé (sans nécessairement avoir réussi) les deux premières années de l'enseignement secondaire, ou à 16 ans, n'est plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein mais à l'obligation scolaire à temps partiel.

Cela signifie que, si poursuivre l'enseignement à temps plein demeure la meilleure solution pour la plupart, d'autres possibilités sont envisageables.

Le jeune peut s'engager dans des formations en alternance, c'est-à-dire qui alternent des périodes de formation et des périodes de travail.

Il s'agit de :

1. La formation dans un CEFA
2. La formation en apprentissage et le contrat d'alternance (IFAPME)

1. La formation dans un CEFA : Centre d'Education et de Formation en Alternance

L'enseignement dispensé par les CEFA poursuit un double objectif : donner une formation générale et préparer à l'exercice d'une profession.

Il s'agit d'un enseignement de niveau professionnel secondaire inférieur et supérieur à raison de 600 périodes de 50 minutes par an.

Le jeune qui suit cet enseignement doit, en dehors de sa formation au CEFA, travailler à temps partiel en concluant un contrat d'alternance.

Ces formations sont organisées dans différents métiers.

Le contrat d'alternance est conclu directement avec l'entreprise en collaboration avec l'école. Il s'agit d'un contrat dont le barème est défini. Il est lié au niveau de formation du jeune.

L'enseignement en alternance peut se faire via d'autres contrats de travail. Pour plus d'informations, contactez les CEFA directement.

2. La formation en apprentissage et le contrat d'alternance (IFAPME) www.ifapme.be

Le jeune qui souhaite se former à un métier artisanal, commercial ou de service peut le faire par ce système (plus de 200 formations).

Il conclut un contrat, c'est-à-dire une convention avec un chef d'entreprise qui s'engage à le former. Ce contrat est conclu par l'intermédiaire d'un secrétaire d'apprentissage pour habituellement une durée de 3 ans.

Le patron libérera l'apprenant pour suivre certains cours au Centre de Formation de l'IFAPME (12 heures en première année, 8 heures en deuxième et troisième).

L'apprenant percevra une allocation mensuelle et gardera le droit aux allocations familiales.

Pour certaines professions, il faut satisfaire à des conditions particulières concernant la réussite scolaire (par exemple, avoir réussi une 3^{ème} ou 4^{ème} professionnelle...).

A la fin de son contrat, le jeune qui souhaite s'installer comme indépendant pourra suivre une *formation de Chef d'Entreprise*.